

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2006

Présents : M. FRANCOU-CARRON, G. PASDRMADJIAN, N. BOULANGER, JM. GONSOLIN, G.CARDIN, A.DUBOIS, F GARAUD. Représenté : L. REYNIER. Absents : R.MASSE, P. CELCE, JP PELLISSIER.

1/ Travaux OPAC Centre Bourg

Madame le Maire rappelle le projet de construction de 4 logements sociaux et de deux locaux d'activités, en collaboration avec l'OPAC 38 dans le cadre d'une convention de groupement de commande. Elle indique que la commission d'appels d'offres de l'OPAC 38 (coordonnateur du groupement de commandes) s'est réunie trois fois au siège de l'OPAC 38 en vue de choisir les entreprises après négociations, le 16 décembre 2004 pour le jugement des offres, puis le 16 août 2006 et le 06 septembre 2006.

Il convient donc de délibérer pour arrêter le choix des entreprises qui ont été retenues pour les deux locaux d'activités, suite au rapport d'analyse des offres de la Commission et de modifier le montant prévisionnel de l'opération qui était de 119 860.97 € TTC.

Il convient aussi de délibérer sur la subvention que la Commune se propose de donner à l'OPAC 38 pour l'équilibre de l'opération des 4 logements locatifs. La subvention nécessaire à l'équilibre de l'opération se monte à 49 000€ comprenant le reversement de 20 000 € obtenus du Conseil Général, l'OPAC 38 prend à sa charge, en fonds propres, un montant de 62 000 €.

Résultat de l'appel d'offres

Lot N° 1 Gros oeuvre démol façades, Entr. GRAND, 59 121.89 € HT

Lot N° 2 Charpente couverture, Entr. MERLE, 17 418.75€ HT

Lot N° 3 Menuiseries int et ext, Entr. JANNON, 16 598.49€ HT

Lot N° 7 Serrurerie, Entr. ROYANS, 319.85€ HT

Lot N° 9 Peinture, Entr. JOSE, 425.33€ HT

Lot N° 11 Electricité, Entr. PIER ELEC38, 259.26€ HT

Lot N° 12 Plomberie vmc chauffage, Entr. MOUTIN, 1 164.35€ HT

Option 1 VRD aménagement extérieur, Entr. GRAND, 3 493.00€ HT

Option 2 démolition partielle bâtiment, Entr. GRAND, 6 720.00€ HT

Soit un total de : 125 520.92 € HT pour les travaux correspondant à 150 123,02 € TTC

Le Maire précise que le montant de l'investissement maximum à la charge de la Commune pour les deux locaux d'activités s'élève à la somme de 189 305,78 € TTC comprenant les travaux, les options 1 et 2 (Option 1 VRD et aménagements extérieurs : 28 097,63 € TTC/ Option 2 Démolition totale d'une partie de bâtiment : 8037,12 € TTC) et les charges annexes: honoraires et frais divers non inclus les taxes de raccordement EDF, eau, assainissement, téléphone, taxes d'urbanisme, les frais financiers suivant l'échéancier de paiement et les frais de notaire pour l'établissement de la division en volume dont le montant est estimé à 8375,00 € TTC et

qui viendront en sus du montant (sauf si la commune prend ces frais directement à sa charge).

Les débours seront liquidés à l'OPAC par production par celui ci d'un mémoire correspondant à la part Communale suivant un échéancier.

Après délibération le Conseil Municipal, décide de choisir les entreprises ci dessus y compris les options 1 et 2 et de valider le prix maximum de l'opération des deux commerces pour un montant de 189 305,78 € TTC comprenant les travaux, les options 1 et 2 et les charges annexes: honoraires et frais divers non inclus les taxes de raccordement EDF, eau, assainissement, téléphone, taxes d'urbanisme, les frais financiers (estimés à 8375,00 € TTC sauf si la commune prend ces frais directement à sa charge), la commune se réserve la possibilité de réviser ce montant maximum par avenant en moins value en fonction des objectifs définitifs du projet (Création et aménagement ou non d'un ou deux commerces, participation de la commune à la démolition du gros oeuvre etc...). Le Conseil Municipal émet une réserve sur le lot n°2 Charpente couverture en indiquant qu'une autre entreprise proposait un toit en tuiles écailles pour un coût supplémentaire faible, ainsi que le changement d'une poutre maîtresse. L'entreprise retenue ne prévoit ni l'un, ni l'autre.

Il habilite Madame le Maire pour signer l'avenant correspondant à la convention de groupement de commande.

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 49 000 € à l'OPAC 38 pour l'équilibre de l'opération des 4 logements locatifs comprenant le reversement de 20 000 € du Conseil Général et habilite Madame le Maire pour signer l'avenant correspondant à la convention financière du 30 décembre 2002.

2/ Contrat d'entretien stations de relevage

Gaspard Pasdrmadjian indique que les stations de pompage commencent à avoir des problèmes qui n'entrent pas dans le cadre du contrat de maintenance. Il présente un devis pour l'entretien des différentes pompes existantes de la société CRO pour un montant de 2382€HT pour deux visites annuelles. Accord de l'assemblée.

3/ Tarif repas cantine

Le prix du repas payé par les parents à la cantine est de 3,32€ pour un prix de revient de 5,31€.

Le conseil décide de maintenir le prix payé par les parents à 3,32€.

4/ Contrat photocopieuse et tarifs photocopies

Le Maire indique qu'une nouvelle photocopieuse est en service à la Maison du Tourisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants :

Copie A4 Noir & Blanc en libre service : 0,20€ (inchangé), pour les associations 0,12€ (augmentation de 0,04€), ADT : gratuité en fournissant son papier, Culture & Loisirs : forfait de 1000€ par an en fournissant son papier.

Copie A4 Couleur en libre service & associations : 1€. Pour l'ADT et Culture & Loisirs, avenant à la convention avec un prix de 0,20€ en fournissant le papier.

5/ Personnel : renouvellement contrat, mise à disposition, temps partiel

Le Maire présente différents contrats d'agents à renouveler. Accord du conseil.

6/ Mise à disposition maison AC 308 (ex maison Ricard)

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Franck Tissot demandant à louer le local de l'ancienne maison Ricard pour y installer sa nouvelle activité (agent immobilier). Le Conseil donne son accord à titre précaire jusqu'au 31 août 2007, et demande à Franck Tissot de prendre les assurances nécessaires et devrait libérer le local sans préavis. En contrepartie, Franck Tissot versera un montant forfaitaire de 120€ annuel. Accord du conseil.

7/ Urbanisme : dossier K9012

Le conseil décide d'attendre des informations complémentaires pour étudier le dossier.

8/ Mise en non-valeur de produits irrécouvrables

Nicole Boulanger présente différents produits irrécouvrables depuis 1999 pour différentes raisons (décès, carence, etc..) pour un montant total de 1349,63€. Accord de l'assemblée pour faire une admission en non-valeur sur l'ensemble de ces titres.

9/ DM BP Communes

Nicole Boulanger présente différentes décisions modificatives à prendre sur le budget de la Commune, suite aux travaux des WC du parking Prayer, de la renégociation des prêts, les travaux du terrain de basket, les produits irrécouvrables, etc. Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord pour ces DM.

10/ Révision simplifiée du POS

Le Maire indique la nécessité de délibérer pour fixer les horaires d'ouverture du secrétariat pour la consultation du projet de révision simplifiée du POS par les privés, les administrations et les associations, en vue de l'installation de la société Royans Charpente sur la zone artisanale. Le conseil décide que le dossier sera consultable en Mairie tous les jours de 9h à 12h du 18

septembre au 9 octobre 2006. Un cahier d'observations sera à la disposition du public.

11/ Questions diverses

- **Maison médicale :** le cabinet d'architectes a fait trois propositions dans son étude. La première est retenue par le Conseil. La superficie sera de 350m² pour un montant hors taxe de 320k€. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter les collectivités territoriales pour obtenir des subventions les plus élevées possibles pour le montant total indiqué et les travaux décidés.
- **Fréquentation Office du Tourisme :** Franck Garaud fait le bilan estival de la fréquentation de l'Office du Tourisme. Plus de 1900 personnes sont venues chercher des renseignements à l'Office entre juin et août 2006, soit un doublement de la fréquentation par rapport à 2005 (mais qui était en baisse par rapport à l'année précédente). Le bilan est donc excellent, même s'il semble que cette hausse ne soit pas répercutée sur les professionnels du tourisme (commerçants, hôtels, campings). Un bilan plus précis sera effectué dans les semaines qui viennent. A noter qu'à partir de janvier 2007, les contacts téléphoniques et par mail seront également comptabilisés.
- Le Maire donne lecture d'un courrier de l'ONF demandant de délibérer pour le maintien des postes forestiers de terrain. Accord de l'assemblée.
- Le Maire indique qu'il faut prendre une délibération assurant la gratuité totale pour les associations de Corps de la location de la salle de la Mairie. Accord de l'assemblée.
- Le Maire donne lecture d'un courrier de l'ADT indiquant qu'il reste à payer des cotisations à payer sur l'activité de Mr Brand, chargé de mission pour l'ADT en 1997 pour un montant de 528€. De plus, il faut également rembourser une partie de la subvention obtenue en 1999 pour l'étude menée par Daniel Gontard (1597,21€). Après en avoir délibéré, le Conseil décide que ces coûts seront pris en charge par la Commune.
- Les VFD informent qu'ils participeront à hauteur de 100€ sur le trajet Corps-La Mure sous-traité à la Commune de Corps.
- Le Maire donne lecture d'un courrier d'une touriste ayant l'habitude de passer à Corps depuis de nombreuses années, et félicitant la Commune pour l'installation des nouveaux WC du parking Prayer.
- Le Maire donne lecture d'un courrier de la DDAS félicitant la Commune pour la bonne réactivité des services et des élus dans la gestion de l'incident relatif au réservoir d'eau début août, en procédant immédiatement aux mesures conservatoires qui

s'imposaient par la réalisation et l'acheminement des prélèvements, la chloration du réservoir, en informant rapidement la population, et en assurant une distribution d'eau. La DDAS indique que les dispositions essentielles pour faire face à cette situation ont été adoptées avec beaucoup de célérité.

- Le Maire propose de prendre un domaine à la mairie pour mettre en place un blog sur internet, permettant de recueillir des témoignages sur internet. Accord de l'assemblée.
-